



**MINISTÈRE DU REDRESSEMENT PRODUCTIF
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPÉTITIVITÉ, DE L'INDUSTRIE ET DES SERVICES**

**DECLARATION D'UNE STATION REPETITRICE NON SURVEILLEE OU CONTROLEE A DISTANCE ⁽¹⁾
(HORS SITE D'UNE INSTALLATION PERSONNELLE D' AMATEUR)**

Balise Relais préciser la classe d'émission de fonctionnement :.....

Indicatif attribué ⁽²⁾ :

Identification du responsable de la station répétitrice ⁽³⁾

Nom : /

Prénom : /

Indicatif Personnel : / / / / / / / /

Adresse :

Code Postal : / / / / / / / / Localité :

Tél. personnel : / Portable : /

Courriel :@.....

Engagement

Je soussigné (e) (nom et prénom du demandeur)..... certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements décrits ci-dessus.

Fait à le.....

Fait à le.....

Signature du représentant légal précédée de la mention "lu et approuvé" (pour les mineurs)

Signature du responsable :

ATTENTION : L'exploitation de cette station doit être conforme à la réglementation en vigueur.

(1) Joindre un dossier technique présentant les caractéristiques sommaires de l'installation projetée avec les coordonnées géographiques en coordonnées WGS 84. Le demandeur doit s'assurer avant de transmettre sa demande de la compatibilité du projet avec les installations existantes.

(2) Ne pas remplir cette case s'il s'agit d'une création.

(3) La fonction de responsable de station répétitrice n'est pas accessible aux anciens titulaires de la classe 3 (novice), joindre un justificatif d'identité (copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport ou du livret de famille). Pour une station répétitrice possédant déjà un indicatif et changeant de responsable, il faudra ajouter aux documents demandés un courrier signé en commun par l'ancien et le nouveau responsable faisant état de la passation de responsabilité. Préciser pour les deux personnes: l'indicatif, le n° certificat, l'adresse postale, le n° téléphone le plus usuel et l'adresse courriel.

Les informations recueillies dans le cadre du présent formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des indicatifs et des certificats des services d'amateur par l'ANFR. Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser au Pôle de Saint Dié de l'ANFR dont les coordonnées postales sont mentionnées ci-dessous et dont l'adresse électronique est la suivante amat@anfr.fr

Demande à retourner dûment complétée accompagnée des pièces demandées à :
ANFR- DLC Service Radioamateurs - 4, rue Alphonse Matter - BP 8314 - 88108 SAINT-DIE DES VOSGES

CONDITIONS TECHNIQUES D'UTILISATION DE LA STATION REPETITRICE

Toute station répétitrice autorisée doit obligatoirement transmettre son indicatif, sa fréquence, sa position géographique

STATION	Adresse de l'installation		Adresse 1		LONGITUDE		LATITUDE	
	CP et LOCALITE		Adresse 2					
	Position géographique (WGS 84)		Grades	gr	Grades	gr		
			Degrès	°	Degrès	°		

Fréquences	Hauteur de l'antenne (m)	Type d'antenne (*)	Azimuth (°)	Angle d'ouverture (°)	Angle de site (°)	Polarisation (Verticale ou Horizontale...)	P.A.R. en Watts	Classe d'émission	Largeur de bande (MHz)
1°	MHz								
2°	MHz								
3°	MHz								
4°	MHz								
5°	MHz								
6°	MHz								
7°	MHz								
8°	MHz								
1°	MHz								
2°	MHz								
3°	MHz								
4°	MHz								
5°	MHz								
6°	MHz								
7°	MHz								
8°	MHz								

E M I S S I O N

R E C E P T I O N

(*) Au delà de l'azimut et de l'angle d'ouverture à préciser pour les antennes non omnidirectionnelles, il s'agira d'indiquer l'angle de site pour les paraboles